



Initiative « Logistique & Transport » contre le commerce illégal d'espèces sauvages

Juin 2022 – Mai 2023

PRINCIPAUX RESULTATS

© Jaime Rojo / WWF-US

Introduction

Le commerce illégal d'espèces sauvages (CIES) peut impacter toute entreprise intervenant sur la chaîne de transport (aéroports, compagnies aériennes, compagnies de transport maritime, opérateurs de transport express ou postal, services d'assistance en escale, etc.). La France joue un rôle clé dans les flux internationaux de marchandises et de passagers, à la fois à travers les plateformes de transport se trouvant sur son territoire et le dynamisme de plusieurs entreprises françaises à l'échelle internationale.

Après avoir analysé les risques liés au CIES pour le secteur français du transport et avoir interrogé ses acteurs publics et privés sur leur engagement sur cet enjeu, le WWF France a lancé, avec sept entreprises volontaires, l'initiative « Logistique & transport »¹. Celle-ci s'est articulée autour d'une feuille de route développée collectivement et mise en œuvre pendant une durée d'un an à compter de juin 2022.



¹ Lancée en 2019 mais mise en suspens en conséquence de la pandémie de COVID-19, l'initiative a repris en juin 2022.

Les objectifs de l'initiative

- Diminuer le risque que le CIES exploite les liaisons commerciales mondiales et rendre cette activité plus difficile à mettre en œuvre et plus coûteuse pour les réseaux criminels qui l'organisent ;
- Créer un groupe d'acteurs moteurs sur ce sujet dans la perspective des grands rendez-vous internationaux « Biodiversité », qui seront en capacité de répondre aux interrogations et interpellations de parties prenantes internes et externes et d'entraîner d'autres acteurs dans leur sillage.

Les membres de l'initiative

Aircalin, Air France, CMA CGM, la Compagnie Fruitière, le Groupe ADP, le Groupe La Poste et Lyon Aéroports.

→ Page internet de l'initiative



<https://www.wwf.fr/initiative-logistique-et-transport>

Feuille de route de l'initiative

Action 1 : Formation des collaborateurs

Action 2 : Diagnostic des outils de gestion des risques

Action 3 : Adoption d'un engagement collectif

Action 4 : Communication interne et externe

Action 5 : Partage d'informations et d'expériences

Nos principaux résultats

Action 1 : Formation des collaborateurs

Au total, le WWF France a formé 178 collaborateurs à travers des formations adaptées au secteur ou aux métiers ciblés.

→ Formation des équipes projet et du management

- Trois sessions de formation : secteur maritime, aérien et postal
- 31 personnes formées
- Directions impliquées : Sécurité, Commerciale, Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) / Développement durable / Environnement, Formation, Escales internationales, Passage, Services en vol, Cargo, Process, Communication, Affaires publiques/Relations extérieures, Logistique, et plusieurs de leurs représentants régionaux.

→ Formation des équipes métiers

- Modules de formation propres à chaque entreprise et aux équipes ciblées
- 147 personnes formées en France (dont Nouvelle-Calédonie), Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Mozambique, Nigéria et Tanzanie
- Exemples d'équipes impliquées : Fret, Escales, Chefs d'établissements logistiques, Responsables transit, Directeurs d'agences, etc.

Action 2 : Diagnostic des outils de gestion des risques

Les entreprises membres ont bénéficié de recommandations sur les actions prioritaires à mener, sur la base des réponses à un questionnaire d'auto-évaluation des processus et outils de gestion des risques.

- Un questionnaire d'auto-évaluation adressé à toutes les entreprises membres de l'initiative
- Une réunion bilatérale organisée par le WWF France avec chaque entreprise pour présenter son diagnostic et ses recommandations

Action 3 : Adoption d'un engagement collectif

Sur la base des connaissances et expériences acquises par le WWF France et les entreprises membres de l'initiative, des engagements prioritaires à adopter et à promouvoir au sein du secteur ont été identifiés et relayés.

- Un [appel à l'action](#) incluant neuf engagements adressés au secteur français de la logistique et du transport a été développé, signé par les entreprises et diffusé en juin 2023.



Action 4 : Communication interne et externe

Des temps de communication ont été co-construits avec les entreprises membres de l'initiative pour soutenir la mobilisation en interne, diffuser les engagements et bonnes pratiques au sein du secteur, et sensibiliser le grand public.

→ En interne :

- Interventions du WWF France à des réunions d'information sur le CIES et sur les engagements des entreprises membres
- Création et mise à disposition d'outils destinés à la sensibilisation des salariés (ex : affichage au sein d'établissements des entreprises membres, articles de newsletter)

→ En externe :

Sensibilisation du secteur français de la logistique et du transport et communication institutionnelle :

- Interventions du WWF France à des réunions réunissant des sous-traitants, partenaires économiques ou organi-

sations du secteur (ex : Forum Cargo 2023 du Groupe ADP).

- Evènement de clôture de l'initiative :
« Trafic d'espèces sauvages : quelle action possible des acteurs français du secteur de la logistique et du transport ? », qui a rassemblé près de 80 participants issus d'entreprises et organisations professionnelles du secteur, de représentants de ministères français et belges, d'institutions et agences européennes, d'organisations intergouvernementales, d'organisations non-gouvernementales et du monde académique.



- Réalisation d'une [vidéo](#) de sensibilisation du secteur (en français et en anglais) synthétisant la problématique du commerce illégal d'espèces sauvages, les risques qui y sont associés, et le rôle des entreprises et de ses salariés pour y faire obstacle.



- Présentation de l'initiative lors de rendez-vous institutionnels ou secto-riels (ex : participation du WWF France au United for Wildlife Global Summit en octobre 2022, au groupe de travail sur les importations illégales de produits carnés et d'espèces sauvages dans les bagages des voyageurs lancé par le ministère de l'Economie – Direction générale des

Douanes et Droits indirects – et le ministère de la Transition écologique)

Sensibilisation du grand public :

- Appui à l'élaboration d'une opération de communication organisée par Aéroports de Lyon au sein de l'aéroport Saint-Exupéry pendant l'été 2022 : environ 250 000 passagers impactés sur la plateforme et plus de 15 000 via ses réseaux sociaux.



- Diffusion de la [vidéo de sensibilisation](#) créée par Air France pour son utilisation par d'autres membres de l'initiative.

Action 5 : Partage d'informations et d'expériences

La diffusion des connaissances et des expériences a été au cœur de l'initiative, afin d'alimenter les engagements et actions des entreprises membres.

- Trois réunions réunissant l'ensemble des membres pour assurer le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route de l'initiative, faire intervenir les entreprises sur les actions qu'elles ont déployées, aborder des points d'actualités relatifs à l'agenda international ou national lié au commerce des espèces sauvages et permettre le partage d'information.
- Réalisation d'un [rapport d'analyse des solutions innovantes](#), disponibles ou en cours de développement, visant à améliorer la prévention et la détection du trafic d'espèces sauvages dans les

chaînes de transport maritimes, aériennes et postales/express. [1]

- Réalisation d'une [compilation d'études de cas](#), dans laquelle les membres de l'initiative reviennent sur les actions qu'ils ont mises en place et partagent leur expérience, afin d'inspirer et d'encourager d'autres parties prenantes à s'engager. [2]



[1]



[2]

Ressources additionnelles

- Rapport « Break the chain : comment le secteur français de la logistique et du transport peut lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages » (WWF France, 2020) [3]
- Brochure « Commerce illégal d'espèces sauvages dans l'Union européenne : ses impacts sur le secteur de la messagerie et comment agir » (WWF et TRAFFIC, 2021) [4]
- Rapport « Red flag indicators for wildlife and timber trafficking in containerized sea cargo » (WWF et TRAFFIC, 2021) [5]
- [Site internet du Partenariat ROUTES](#)

Une liste complète des outils disponibles à chaque secteur peut être consultée en page 22 de la [compilation d'études de cas](#).



[3]



[4]



[5]

